
Pétition des marins de la flotte de l'Océan informant de la situation dans le port de Brest, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition des marins de la flotte de l'Océan informant de la situation dans le port de Brest, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 422-423;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41654_t1_0422_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

la Bretagne ; *la Nymphe* marche trop mal pour croiser avec cette division, et n'est tout au plus bonne qu'à convoier ; si elle joint l'escadre, je l'amènerai à Brest, et dans le cas où je ne la joindrais pas, je mande au contre-amiral Seeqville de lui donner l'ordre de s'y rendre, ainsi qu'à l'avis *l'Épervier* que j'ai envoyé prendre sous son escorte un petit convoi à Saint-Nazaire.

« La question que je vous faisais, citoyen ministre, ainsi que le général Landais, par nos dépêches du 9 au soir, me paraissait assez importante pour me faire espérer que j'aurais reçu promptement des ordres à cet égard. Je ne sais à quoi attribuer votre silence sur une chose aussi essentielle que celle dont il s'agissait dans nos lettres.

« *Signé* : MORARD DE GALLES. »

« A bord du *Terrible*, sous voile, le 22 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen ministre,

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, le 19 au soir, que je me proposais de faire appareiller l'armée le lendemain matin ; je fis avant le jour le signal de désafoucheer, pour éviter une nouvelle insurrection qui eût certainement eu lieu si j'avais attendu le jour, tant l'esprit de la plupart des équipages est exalté ; et leur persistance pour entrer à Brest étant toujours la même. L'armée appareilla : à 10 heures, l'avis *l'Épervier* venant de Mindin, joignit le capitaine Martin, commandant l'*Hermione*, lui ayant dit qu'il se chargeait d'escorter la flotte pour Brest.

« A 5 heures après midi, *la Nymphe* rallia l'armée ayant à son bord le citoyen Tréhouart, l'un des représentants du peuple près les ports de Brest et de Lorient, auxquels j'avais rendu compte des insurrections qui ont eu lieu dans plusieurs vaisseaux le 14 de ce mois, en les invitant à se transporter dans l'armée. Le citoyen Tréhouart n'a pas perdu un instant pour s'y rendre.

« Je ne vous cacherai point, citoyen ministre, avec quelle satisfaction j'ai vu l'arrivée de ce digne représentant du peuple français, bien assuré que sa présence pourrait seule rétablir l'ordre et la discipline dans l'armée. Il me donna ordre de la conduire au mouillage de Belle-Isle, où elle a mouillé en totalité dans la matinée du 21. Je me rendis aussitôt près de lui à bord de *la Nymphe*, d'où je l'accompagnai à bord du *Terrible*, où il fut salué à son arrivée de 21 coups de canon. Dans le trajet ; il fut salué par quelques vaisseaux, par les cris de *vive la République*, tandis que d'autres criaient : *à Brest, à Brest !* Il convoqua les généraux et capitaines auxquels, d'après ses ordres, je communiquai votre dépêche du 16 de ce mois, qui m'était parvenue le 20 au soir, par laquelle vous m'ordonnez d'établir la croisière de la totalité de l'armée, à 15 à 20 lieues au large des Saints.

« Après avoir reçu la déclaration qu'il avait exigée de chacun des capitaines, tant sur l'état de leur vaisseau que sur la quantité de bois et d'eau, et sur ce qu'on pouvait attendre des dispositions des équipages, et après avoir interpellé chacun d'eux de répondre aux différentes questions qu'il leur a faites, il a été reconnu unanimement qu'il était impossible d'exécuter vos

ordres dans le moment, par les raisons qui sont déduites dans la copie du procès-verbal de la séance de ce conseil, que je joins ici.

« Jugez, citoyen ministre, du fond que l'on peut faire sur le serment des équipages qui, au moment où ils venaient de réitérer celui de fidélité à la République une et indivisible, oublient la promesse qu'ils avaient faite par leurs députés, d'attendre vos ordres sous voile avant de rentrer à Brest ; au moment même où le conseil était assemblé, l'équipage de *la Côte-d'Or* osa se permettre de placer des sentinelles à la Sainte-Barbe, à la Fosse aux lions, s'opposa à ce qu'il partît aucun canot de ce vaisseau qu'il n'eût pris une détermination. Un officier de ce vaisseau, à qui il a été enfin permis d'en sortir, est venu rendre compte au général Landais de ce qui venait de se passer, et que cet équipage rebelle avait déterminé d'appareiller à 4 heures du matin ; aujourd'hui, avant le jour, avant que j'eusse fait le signal de se préparer à mettre à la voile, ce vaisseau avait ses huniers hissés.

« Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'il existe dans les vaisseaux des traîtres sondoyés par nos ennemis ; nous avons quelques indices, au moyen desquels nous parviendrons à les reconnaître.

« En conséquence de la réquisition du citoyen représentant, j'ai fait appareiller l'armée de la République pour rentrer à Brest le plus tôt possible.

« *Signé* : MORARD DE GALLES

« P. S. Le citoyen représentant venant de me dire qu'il vous adressait une copie du procès-verbal de la séance du conseil, tenue hier à bord du *Terrible*, je ne vous l'envoie pas, parce que je comptais sur une des copies qu'il a fait faire. »

Adresse à la Convention nationale, par les marins composant la flotte de l'Océan.

« Citoyens représentants,

« Les républicains composant les équipages de l'escadre aux ordres du vice-amiral Le Gal, présentement mouillée à Quiberon, justement indignés de la perfidie des vils esclaves toulonnais, ont arrêté à la grande majorité, dans un conseil tenu à bord du général, de vous témoigner leurs craintes sur un semblable événement pour le port de Brest, le seul où nous puissions nous réfugier pour sauver à la République le reste de ses vaisseaux.

« Ils ont arrêté de plus de vous faire connaître l'état de dénuement de la majeure partie desdits vaisseaux ; plusieurs, avariés dans leurs mâtures, sont incapables de soutenir une suite de gros temps, qu'on est susceptible d'essuyer dans l'équinoxe très prochain ; presque tous sont infiniment affaiblis par les débarquements successifs d'une grande quantité de malades ; le scorbut fait de jour en jour des progrès plus considérables. La plupart des marins manquent absolument de hardes. Ils vous invitent aussi à vous rappeler que nous pouvons être assaillis d'un moment à l'autre par des forces très supérieures. En conséquence, ils pensent qu'il importe beaucoup pour la République, que vous envoyiez promptement l'ordre au commandant de cette force navale de la conduire à Brest aussitôt que le temps le lui permettra. Forte-

ment déterminés cependant de tenir la mer et de ne rentrer qu'à la réception de l'ordre qu'en apportera indubitablement notre député, si toutefois le mauvais temps ou d'autres circonstances que nous ne pouvons prévoir ne viennent nous y contraindre avant cette époque.

« Nous protestons que le seul intérêt public nous a portés à faire cette démarche; que ce n'est ni la crainte de l'ennemi, avec lequel nous avons toujours manifesté le plus grand désir de nous mesurer, ni l'envie, comme quelques malvoilants pourraient l'interpréter, de revoir une terre que nous n'avons pas pour ainsi dire perdu de vue.

« L'amour de la patrie, le bien général, sont les seuls motifs qui nous ont guidés.

« Nos cœurs, véritablement républicains, ne connaissent d'autre gloire que celle de mourir pour la défense de la République une et indivisible.

« Fait et arrêté en conseil, le 15 septembre 1793, l'an II de la République.

« *Signé* : CAMUS, député du Trajan; ROUSSEL, député du vaisseau l'Audacieux; VOLLET, sergent; DUBALEN, député du vaisseau l'Aquilon; VERNEUIL, député du vaisseau le Juste; FAYREUX, député de l'Auguste; MARTIN, député du vaisseau la Convention; JEAN QUILBEUF, député du vaisseau le Superbe; JEAN BLONDELLE, député du Terrible; PREVOST, grenadier, député du vaisseau le Northumberland; Antoine CHABRIQUE-CONOR, député de la Côte-d'Or; Étienne COUPEL-DUFRESNE, député du Neptune; Gilles-Nicolas DURAND, député du Téméraire; JOURDAN, député du Tigre; Julien HERVIERRE, député de l'Engageante; SAUVIE, député du Jean-Bart; Antoine CHABRIQUE, député du Suffren; Pierre BERNARD, député du vaisseau la Révolution; MOUZIÈRES, député de la frégate la Galathée; BERNARDET; ÉNAS; J. DUFOURCQ, députés du vaisseau la Bretagne, et Pierre-Thomas POUCHIN.

« Les généraux, capitaines et officiers présents à la lecture de l'adresse des députés des équipages s'empresment de prononcer avec eux le serment de soutenir de tout leur pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la République, et de mourir à leur poste pour sa gloire et sa prospérité.

« *Signé* : le contre-amiral LELARGE.

« Je soussigne ce paragraphe,

« Pierre LANDAIS, contre-amiral.

Je soussigne ce paragraphe,

« MORARD DE GALLES; JOYEUSE; TERRASSON; ALLEMAND; Charles FLOTTE; TIPHAGNE; COETNEMPREN-LES-DOURMANT; BOUVET; HENRY; OBET; LEVIGNE; J.-F. DORRÉ; THIÉVENARD fils; d'AUCHIERRE; RICHERY; DUPLESSIS-GRENEDAN; TRANQUELLEON; Y. BERTRAND KEROGUAN; Thomas VENSTABEL; KIMEL, aide-major de la marine; LÉBOURG fils; LAPALLYSSE; F. BAZIN; BESCOND, lieutenant; KANON; BOIS-SAUVEUR; LANGLOIS; MONGRAI; MENAGE; HENRI; TIPHAGNE; LABRETÈCHE; Y. COQUIL; BON LAMEST; YAMES; ALERO; JS. FLEURY; LECAEN; LETORSEC; DEBEC; VIGNOT; HENRI MOREL; ALLUSSE; FERANTIN;

GISQUET; SERBATUT; JUINEUR; GAUDIN; PRISSET; GILLET; NOSTEN; D. CORROLER; L. PIGEON; RASSÉ, chef d'administration de l'armée; BONNEFOUS.

Relation de la conduite tenue par les chefs du vaisseau la Côte-d'Or, ainsi que celle de l'équipage, depuis son départ de Brest jusqu'à ce jour.

Nous partîmes de Brest le 4 du mois de septembre, et nous mouillâmes dans la baie de Quiberon, lieu dans lequel était l'escadre le 7 du dit mois. Jusque-là nous ne désirions rien autre chose que de nous mesurer avec l'ennemi; mais quelle fut notre surprise quand nous reçûmes la nouvelle de la trahison de Toulon! Tout l'équipage alors fut on ne peut plus affecté, et la consternation fut à son comble. Des mouvements convulsifs et d'indignation se faisaient sentir de toutes parts; il n'en était pas de même du lieutenant et du commis aux revues, qui témoignèrent une joie des plus parfaites à l'arrivée de cette nouvelle. Cependant, après avoir réfléchi, nous nous dûmes tous les uns aux autres que cette nouvelle pouvait être fautive; mais elle ne s'est que trop malheureusement confirmée; et d'après la confirmation, les craintes, les méfiances et les soupçons se sont manifestés de toutes parts. Les matelots, le surlendemain, se sont assemblés sur le pont à dix heures du matin. Après avoir vu 7 à 8 vaisseaux de l'escadre hisser leurs huniers, ils se sont mis à hisser les nôtres. On en a instruit de suite le général, qui voyant leur démarche, sans employer les voies de douceur ou de conciliation, se mit à crier de suite : « Le détachement, aux armes ! » Par cet acte véhément, il pouvait occasionner les plus grands maux, et risquait un massacre parmi l'équipage, pour satisfaire sa brutale colère. La troupe, qui était endormie, à ce cri se réveille tout en sursaut, et accourt à la voix de son chef. Le détachement étant sous les armes, on tire 50 hommes, et on leur fait charger; alors on fit déposer les armes dans la chambre du conseil, et on y mit un factionnaire : dans cet intervalle, 3 matelots furent mis aux fers, pour avoir levé la voix plus haut que les autres. L'équipage a rentré de suite dans l'ordre. La conduite du détachement fut blâmée de toute l'escadre. On nous avait substitué au nom de la Côte-d'Or celui de la Ferme (vaisseau qui s'est émigré). Un second maître canonnier de notre bord fut voir un de nos camarades à bord de l'Auguste. Quand on sut que c'était un canot de la Côte-d'Or, on ne voulut point le laisser accoster, et on le menaça même de le f... par le sabord s'il y montait. Instruit de la chose, le lendemain nous y allâmes en députation, pour dépersuader nos camarades des mauvais soupçons qu'ils avaient sur notre compte. Cela fait, nous revînmes à bord. Le même jour on fit assembler tout l'équipage sur le gaillard d'arrière, et on leur dit qu'ils aient à nommer entre eux un député pour se rendre au conseil qui se tiendra à bord du commandant général de l'escadre. Ce même conseil s'est tenu trois jours avant de délibérer (et dans cet intervalle, aucune embarcation ne pouvait accoster le bord, excepté celles dans lesquelles il y avait des officiers). Le troisième jour, il a été délibéré qu'il partirait 3 députés, dont l'un irait à Paris, et les deux autres à Lorient.